



Le règlement de service

Le règlement de collecte définit les conditions et modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers dans le cadre du service assuré par le SISTO.

Il s'applique à toute personne occupant un logement/local qu'elle soit propriétaire ou locataire.

Le règlement de collecte a été **adopté par le comité syndical le 20 juin 2012**.

Il est applicable depuis le **1er juillet 2012**.

Ce règlement de collecte a pour objectifs:

- de vous informer des nouvelles modalités de collecte,
- d'assurer la sécurité et le respect des conditions de travail,
- de contribuer à améliorer la propreté,
- de rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets.

Retrouvez le règlement de collecte dans son intégralité sur le site internet du SISTO www.sisto.fr ou dans votre mairie.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations afin que la collecte des déchets se déroule dans les meilleures conditions.

CONDITIONS D'UTILISATION

- Pour faciliter le vidage, éviter de tasser les ordures ménagères dans le bac
- Ne pas déposer de sacs au pied du bac ou sur le couvercle
- Nettoyer le bac régulièrement









CONDITIONS DE COLLECTE







- Sortir le bac la veille du jour de collecte (après 18h00)
- Présenter le bac couvercle fermé
- Après vidage, rentrer son bac dès que possible

En cas de jour férié, la collecte est décalée d'une journée.

Semaine normale

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de collecte  <input checked="" type="checkbox"/>

Semaine avec un jour férié

LUNDI	MARDI Férié	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de collecte  <input checked="" type="checkbox"/>	Rattrapage du mardi  <input checked="" type="checkbox"/>	Rattrapage du mercredi  <input checked="" type="checkbox"/>	Rattrapage du jeudi  <input checked="" type="checkbox"/>	Rattrapage du vendredi  <input checked="" type="checkbox"/>

Exemple : le mardi 25 décembre

LES CONSIGNES DE COLLECTE DES BACS ORDURES MENAGERES

Comment utiliser le bac ?

→ Seul le bac fourni par le SISTO est collecté. Les autres bacs ne sont pas collectés.

→ Le bac est attribué à l'adresse et en fonction du nombre d'occupants.

Le bac est destiné à recevoir **uniquement des ordures ménagères**.

Si le bac contient d'autres déchets (verre, emballages, papiers, déchets verts...), le bac peut être refusé et non vidé.

Un **autocollant** est alors apposé.



Les sacs présentés **en dehors du bac à côté ou au-dessus du bac** ne sont pas collectés. Ils devront être présentés dans le bac lors d'un prochain passage du camion.



Sac à côté du bac

Bac trop plein

Sac sur le bac

En cas de détérioration résultant d'un incident de fonctionnement du service de collecte (casse au niveau des roues, du couvercle, de la cuve...), le bac est remplacé par le SISTO.

Pour les logements en collectif, la gestion des bacs est organisée par le syndic ou le bailleur.

Chaque foyer est responsable de l'utilisation et de l'entretien de son bac (nettoyage intérieur et extérieur). Veiller à bien fermer les sacs et penser à désinfecter régulièrement le bac.

DECHETTERIES

Pour les déchets encombrants ou toxiques, ayez le réflexe "déchetterie". 3 équipements sont à votre disposition à Sainte Gemmes d'Andigné, au Lion d'Angers et à Chazé sur Argos.

Si vous devez apporter de gros volumes (+ de 5m³), merci de contacter le SISTO avant d'aller à la déchetterie.

Pour toute question sur le service déchets de votre territoire, un seul numéro : 02 41 92 52 72.

En cas de déménagement : Comme pour l'eau et l'électricité, signalez votre départ au SISTO pour vous désabonner du service. Un agent prendra contact avec vous pour retirer votre bac.

En cas d'emménagement : contactez le SISTO afin de vous abonner au service et d'obtenir un bac.